

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 28 novembre 2016 portant affectation à la mission « Commerce, exportation, consommation » du service du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 1994 portant création d'une mission de contrôle économique et financier « Commerce, exportation, consommation »;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié, relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Jean-Philippe VINCENT, contrôleur général de 2^e classe, est affecté à la mission « Commerce, exportation, consommation » du service du contrôle général économique et financier.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 28 novembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*La chef du service du contrôle général
économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES